

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2018-145/PR/MDMHUEL portant approbation du bilan d'ouverture de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social (ARULOS)

n° 2018-145/PR/MDMHUEL

**Ministère**SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DES INVESTISSEMENTS  
ET DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ**Date de publication**

27 septembre 2018

**Numéro JO**

n° 18 du 30/09/2018

**Date du numéro**

30 septembre 2018

**INTRODUCTION**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VISAS****VU**La Constitution en date de 15 septembre 1992**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics**VU**La Loi n°57/AN/14/7ème L du 20 juin 2014 portant organisation et attribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement chargé du Logement**VU**La Loi n°143/AN/16/7ème L portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques**VU**la Loi n°09/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs**VU**Le Décret n°2001-0012/PRIMEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères**VU**La Délibération n°01/18/FDH du 5 juillet 2018 portant approbation du bilan de clôture du Fonds de l'Habitat

SUR Proposition de la Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement chargée du Logement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 septembre 2018.

**TEXTE INTÉGRAL****Article 1**

Est approuvé le bilan d'ouverture de l'Agence de Réhabilitation Urbaine et du Logement Social (ARULOS) arrêté à la date du 31 décembre 2017 et qui se présente comme suit :Actif :10 657 959 169 Fdj1. Fonds de dotation :4 991 100 903 Fdj2. Dettes et autres engagements :5 666 858 266 Fdj

---

**Article 2**

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**